

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE NORVÈGE PORTANT CONTINUATION POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS DU PROGRAMME CANADIEN D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN POUR L'OTAN EN CE QUI CONCERNE LES ÉQUIPAGES AÉRIENS

I

Le Chargé d'Affaires a.i. du Canada en Norvège au Ministre des Affaires étrangères de Norvège

AMBASSADE DU CANADA

OSLO, le 17 avril 1957

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Gouvernement canadien a donné son attention aux difficultés qu'éprouve votre Gouvernement à assurer la transition entre la formation de vos équipages aériens au Canada dans le cadre du Plan d'entraînement de l'OTAN et leur formation dans le cadre d'un plan national satisfaisant. Compte tenu des circonstances, le Gouvernement canadien a décidé de continuer à dispenser de l'entraînement au Canada dans de certaines limites et pour un temps raisonnable. Il est entendu que le Gouvernement norvégien est disposé à effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant et de deux mille dollars par élève-navigateur entrant, pour la durée de cet accord, et que des entretiens bilatéraux auront lieu de nouveau la troisième année de l'accord, au moment qui conviendra aux deux parties, en ce qui concerne la reconduction éventuelle de l'accord pour une nouvelle période de temps.

En conformité des recommandations formulées par le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, qui ont fait l'objet de discussions entre le Président du Comité des Chefs d'état-major du Canada et le Chef de votre état-major à la réunion du Comité militaire de l'OTAN tenue à Washington en octobre 1956, le Gouvernement canadien ouvrira chaque année à l'Aviation royale de Norvège les facilités nécessaires pour que 65 élèves-pilotes et 5 élèves-navigateurs de celle-ci soient entraînés au Canada par l'Aviation royale du Canada, à partir de l'année 1957-1958.

Ces dispositions seront considérées comme venant en continuation de la part faite à la Norvège dans le Plan d'entraînement aérien de l'OTAN, après le 30 juin 1957, date à laquelle se terminera l'entraînement des élèves actuels envoyés par l'OTAN. Le nombre d'élèves convenu sera réparti dans le système d'entraînement du Canada par contingents à peu près égaux au long de chacune des années d'entraînement, soit du 1^{er} juillet au 30 juin. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque contingent seront convenus entre l'Attaché de l'Air de Norvège à Ottawa et le Directeur de l'Entraînement aérien de l'ARC.

Les conditions applicables à l'entraînement resteront les mêmes que pour le Plan actuel d'entraînement de l'OTAN, sous réserve des modifications qui pourront être convenues ultérieurement compte tenu des circonstances. Toute-